

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 16 avril 2026

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 38
Présents : 34
Votants : 38

D26.039

L'an deux mille vingt-six,

le 16 avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué le 7 avril, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au siège de la communauté de communes, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : BLANCO DELTOUR Silvia, POUGET SAGNET Valérie, RUAULT Emmanuel, ANIEL Evelyne, FABRE Jean, ITIER Thomas, MALZAC Claude, REVERSAT Christian, ROCHEREAU POUGET Bernadette, URAS Virginie, VALENTIN Christine, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, SEGUIN Pierre-Henri (remplaçant de RODIER Yves), VAYSSIER Jean-Louis, GROUSSET Joël, JURQUET Didier, KLING Jacqueline, RECOULY Jacky, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, CABIROU Christian, VIDAL Fabrice, VIEILLEDENT Luc, BOUTIN Catherine, BOYER Cécile, JACQUES Jérôme, LAFOURCADE Noël, MARNAT Benjamin, BADAROUX Suzanne, ANDREY Chantal, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude et SEGUIN Denis.

Absents : CIPRIANI Patrick (pouvoir à POUGET SAGNET Valérie), BLANC Sébastien (pouvoir à MALZAC Claude), SALENDRES Jean-Sébastien (pouvoir à BADAROUX Suzanne), CORDESSE Claire (pouvoir à LAFOURCADE Noël), RODIER Yves (remplacé par SEGUIN Pierre-Henri)

Mme POUGET SAGNET Valérie a été nommée secrétaire de séance.

D26.039: ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Pour donner suite à la décision précédente fixant le nombre de vice-présidents et autres membres du bureau, Monsieur le Président invite le conseil communautaire à procéder à l'élection des 11 vice-présidents et 6 autres membres du bureau.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-2, L.5211-6, L.2122-7 et suivants par renvoi de l'article L5211-10 ;

Vu les arrêtés préfectoraux noPREF-BRCL-2016-335-0010 en date du 30 Novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes et noPREF-BRCL-2017-136-0003 en date du 16 Mai 2017 portant nouvelle dénomination de Communauté de Communes en AUBRAC LOT CAUSSES TARN ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BICCL-2024-345-0004 en date du 10 décembre 2024 portant modification des statuts de la communauté de communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN,

Vu l'Arrêté Préfectoral n°PREF-DLC-BLE-2025-287-015 en date du 14 octobre 2025 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN à compter du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, fixant le nombre et la répartition des sièges des Conseillers Communautaires par Commune



Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Il précise qu'il y a lieu de recourir pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des Vice-Présidents et autres membres du bureau, au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des 11 Vice-Présidents, et 6 autres membres du bureau au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Monsieur le Président indique que chaque Vice-Président recevra une délégation de fonction et aura la charge d'une commission permanente.

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote.

Un scrutateur, M. VIEILLEDENT Luc, et deux assesseurs, Mme ROCHEREAU POUGET Bernadette et M. CABIROU Christian, sont désignés pour procéder au dépouillement.

1^{ER} VICE-PRESIDENT, en charge de l'aménagement du territoire comprenant :

- Schéma de Cohérence Territorial et Schéma de Secteur (déclinaison du SCOT, urbanisme, ...),
- Politique du logement et du cadre de vie (gestion des programmes d'accompagnement du logement),
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

1 candidature est enregistrée : Sébastien BLANC

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats

- M. Sébastien BLANC

Nombre de voix

34 (trente-quatre)

M. Sébastien BLANC ayant obtenu 34 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

2^{ème} VICE-PRESIDENT, en charge de la Collecte et du Traitement des déchets ménagers et déchets assimilés et de la Gestion des Déchetteries,

1 candidature est enregistrée : Noël LAFOURCADE

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	37

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
 - M. Noël LAFOURCADE

Nombre de voix
 37 (trente-sept)

M. Noël LAFOURCADE ayant obtenu 37 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

3^{ème} VICE-PRESIDENT, en charge du Développement Economique et du Tourisme

- Immobilier d'Entreprises et Touristique
- Création et Gestion des Zones d'Activités
- Promotion du Tourisme

1 candidature est enregistrée : Didier JURQUET

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	36

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
 - M. Didier JURQUET
 - M Jean-Paul POURQUIER

Nombre de voix
 35 (trente-cinq)
 1 (un)

M. Didier JURQUET ayant obtenu 35 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

4^{ème} VICE-PRESIDENT, en charge

- De l'administration générale des services et de leur gestion (recrutements notamment),
- Des relations avec les différentes instances (départementales, régionales, nationales...),
- De l'agriculture,
- De la gestion de la ressource en eau non potable en lien avec les différents partenaires (Chambre d'Agriculture, PETR, Syndicats de rivières...).

1 candidature est enregistrée : Jean-Paul POURQUIER

Premier tour de scrutin


Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	3
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	35

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Jean-Paul POURQUIER
- M. Didier JURQUET

Nombre de voix
34 (trente-quatre)
1 (un)

M. Jean-Paul POURQUIER ayant obtenu 34 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

 **5^{ème} VICE-PRESIDENT**, en charge des finances (préparation des budgets, études et analyses financières...)

1 candidature est enregistrée : Claude M
Premier tour de scrutin


Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Claude MALZAC
- M. Fabrice VIDAL

Nombre de voix
33 (trente-trois)
1 (un)

M. Claude MALZAC ayant obtenu 33 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

 **6^{ème} VICE-PRESIDENT**, en charge

- De la Petite Enfance,
- L'animation de Convention Territoriale Globale,
- Lutte contre les inégalités sociales en matière d'éducation (TER OUEST),
- L'inclusion numérique.

1 candidature est enregistrée : Valérie POUGET-SAGNET
Premier tour de scrutin


Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	31

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Valérie POUGET SAGNET

Nombre de voix
31 (trente-un)

M. Valérie POUGET SAGNET ayant obtenu 31 voix, a été proclamée Vice-Présidente, et a été immédiatement installée.

 **7^{ème} VICE-PRESIDENT**, en charge de la mobilité (Transport à la Demande, Déplacement Santé Séniors...)

1 candidature est enregistrée : Jean-Louis VAYSSIER
Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les

résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	33

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Jean-Louis VAYSSIER

Nombre de voix
33 (trente-trois)

M. Jean-Louis VAYSSIER ayant obtenu 33 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

 **8^{ème} VICE-PRESIDENT**, en charge

- de la Jeunesse et des Sports,
- de la gestion des Equipements Sportifs d'intérêt communautaire,
- du Développement et de l'entretien des sentiers de randonnées d'intérêt communautaire.

2 candidatures ont été enregistrées : Jean FABRE et Emmanuel RUAULT

Premier tour de scrutin


Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	1
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	37

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Jean FABRE
- M. Emmanuel RUAULT

Nombre de voix
31 (trente-un)
6 (six)

M. Jean FABRE ayant obtenu 31 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

 **9^{ème} VICE-PRESIDENT**, en charge de la voirie d'intérêt communautaire



2 candidatures ont été enregistrées : Bernard BONICEL et René CONFORT

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	36

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Bernard BONICEL
- M. René CONFORT

Nombre de voix
15 (quinze)
21 (vingt-un)

M. René CONFORT ayant obtenu 21 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

10^{ème} VICE-PRESIDENT, en charge de :

- Gestion du service SPANC,
- Gestion des prestations aux communes,
- Gestion des services techniques (recrutement notamment),
- Recherche, conseil et appui au développement de la production d'énergies renouvelables (hydraulique, photovoltaïque, éolien, biomasse, ...),
- Gestion et optimisation des équipements de la communauté de communes.

1 candidature est enregistrée : Emmanuel CASTAN

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	34

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats

- M. Emmanuel CASTAN

Nombre de voix

34 (trente-quatre)

M. Emmanuel CASTAN ayant obtenu 34 voix, a été proclamé Vice-Président, et a été immédiatement installé.

11^{ème} VICE-PRESIDENT, en charge de la culture comprenant notamment :

- Le développement de la Culture (école de musique...)
- Gestion des partenariats avec les associations culturelles (Scènes croisées de Lozère, ...)
- Gestion de l'accueil de la Microfolie départementale,
- Animation du réseau des bibliothèques

1 candidature est enregistrée : Suzanne BADAROUX

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	2
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	36

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats

- Mme Suzanne BADAROUX
- M. Fabrice VIDAL

Nombre de voix

35 (trente-cinq)
1 (un)

Mme Suzanne BADAROUX ayant obtenu 35 voix, a été proclamée Vice-Présidente, et a été immédiatement installée.

1^{er} autre membre du Bureau

1 candidature est enregistrée : Jean-Sébastien SALENDRES

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats

- M. Jean-Sébastien SALENDRES

Nombre de voix

38 (trente-huit)

M. Jean-Sébastien SALENDRES ayant obtenu 38 voix, a été proclamé 1^{er} autre membre du bureau, et a été immédiatement installé.

2^{ième} autre membre du Bureau

1 candidature est enregistrée : Fabrice VIDAL

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats

- M. Fabrice VIDAL

Nombre de voix

38 (trente-huit)

M. Fabrice VIDAL ayant obtenu 38 voix, a été proclamé 2^{ième} autre membre du bureau, et a été immédiatement installé.

3^{ième} autre membre du Bureau

1 candidature est enregistrée : Bernard BONICEL

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Bernard BONICEL

Nombre de voix
38 (trente-huit)

M. Bernard BONICEL ayant obtenu 38 voix, a été proclamé 3^{ème} autre membre du bureau, et a été immédiatement installé.

4^{ème} autre membre du Bureau

1 candidature est enregistrée : Yves RODIER

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Yves RODIER

Nombre de voix
38 (trente-huit)

M. Yves RODIER ayant obtenu 38 voix, a été proclamé 4^{ème} autre membre du bureau, et a été immédiatement installé.

5^{ème} autre membre du Bureau

1 candidature est enregistrée : Jean-Claude CAYREL

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
- M. Jean-Claude CAYREL

Nombre de voix
38 (trente-huit)

M. Jean-Claude CAYREL ayant obtenu 38 voix, a été proclamé 5^{ème} autre membre du bureau, et a été immédiatement installé.



6^{ème} autre membre du Bureau

1 candidature est enregistrée : Christian CABIROU

Premier tour de scrutin

Chaque Conseiller Communautaire glisse son bulletin de vote, dans l'urne. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	38
A déduire, bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral (bulletin blanc ou nul) :	0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés :	38

Nombre de suffrage obtenus par les Candidats
 - M. Christian CABIROU

Nombre de voix
 38 (trente-huit)

M. Christian CABIROU ayant obtenu 38 voix, a été proclamé 6^{ème} autre membre du bureau, et a été immédiatement installé.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de Vice-Présidents librement fixé à onze (11) par le Conseil Communautaire, et des autres membres du bureau que sont élus :

Sébastien BLANC	1 ^{er} vice-président
Noël LAFOURCADE	2 ^{ème} vice-président
Didier JURQUET	3 ^{ème} vice-président
Jean-Paul POURQUIER	4 ^{ème} vice-président
Claude MALZAC	5 ^{ème} vice-président
Valérie POUGET SAGNET	6 ^{ème} vice-président
Jean-Louis VAYSSIER	7 ^{ème} vice-président
Jean FABRE	8 ^{ème} vice-président
René CONFORT	9 ^{ème} vice-président
Emmanuel CASTAN	10 ^{ème} vice-président
Suzanne BADAROUX	11 ^{ème} vice-président
Jean-Sébastien SALENDRES	1 ^{er} autre membre du bureau
Fabrice VIDAL	2 ^{ème} autre membre du bureau
Bernard BONICEL	3 ^{ème} autre membre du bureau
Yves RODIER	4 ^{ème} autre membre du bureau
Jean-Claude CAYREL	5 ^{ème} autre membre du bureau
Christian CABIROU	6 ^{ème} autre membre du bureau

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Sébastien BLANC	1 ^{er} vice-président
Noël LAFOURCADE	2 ^{ème} vice-président
Didier JURQUET	3 ^{ème} vice-président
Jean-Paul POURQUIER	4 ^{ème} vice-président
Claude MALZAC	5 ^{ème} vice-président
Valérie POUGET SAGNET	6 ^{ème} vice-président

Jean-Louis VAYSSIER	7 ^{ème} vice-président
Jean FABRE	8 ^{ème} vice-président
René CONFORT	9 ^{ème} vice-président
Emmanuel CASTAN	10 ^{ème} vice-président
Suzanne BADAROUX	11 ^{ème} vice-président
Jean-Sébastien SALENDRES	1 ^{er} autre membre du bureau
Fabrice VIDAL	2 ^{ème} autre membre du bureau
Bernard BONICEL	3 ^{ème} autre membre du bureau
Yves RODIER	4 ^{ème} autre membre du bureau
Jean-Claude CAYREL	5 ^{ème} autre membre du bureau
Christian CABIROU	6 ^{ème} autre membre du bureau

INSTALLE lesdits Conseillers Communautaires élus en qualité de Vice-Président et autres membres du bureau dans l'ordre du tableau tel que susvisé,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme,

Fait à La Canourgue,

Le 17/04/2026

Le Président,

Jean-Claude SALEIL

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoulis
48500 LA CANOURGUE

La secrétaire de séance,

Valérie POUGET SAGNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr